



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-41883>

Département(s) de publication : **13**

Annonce n° **26-41883**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Mise en place d'opérations d'influenceurs pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Description** : Le présent accord-cadre a pour objet la mise en place d'opérations d'influenceurs pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La définition précise du besoin figure dans le CCTP. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre d'offres conformes suffisantes). Conformément aux articles R2162-3 et R2162-4 du Code de la commande publique, le marché sera conclu par voie d'accord-cadre : - pour partie exécuté au moyen de bons de commande selon les articles R2162-13 et 14 du code de la commande publique. Pour cette partie, les prix sont stipulés dans la pièce dénommée bordereau de prix unitaires (BPU). - pour partie exécuté au moyen de la conclusion de marchés subséquents selon les articles R2162-7 et R2162-9 du Code de la Commande Publique. Cette partie sera exécutée à prix unitaire à bon de commande. Pour cette partie, les titulaires devront respecter les prix maximums qu'ils auront indiqués dans le référentiel de prix plafonds. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAP. Pour la partie à bons de commande, l'accord-cadre est passé pour un montant maximum annuel de 500 000 euro(s) HT. Le marché est exécuté pour l'autre partie au moyen de la conclusion de marchés subséquents. A titre indicatif, pour cette partie à marchés subséquents, le montant maximum est estimé par l'administration sur toute la durée de l'accord-cadre, y compris les éventuelles reconductions, à 500 000 euro(s) HT soit 125 000 euro (s) annuel. En application de l'article L 2113-11 du CCP, le choix de ne pas allouer cet accord cadre est justifié par les motifs suivants. Les motifs de droit sont ceux de l'article L2113-11 du CCP : - l'objet de l'accord cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes. En effet, le marché a pour objet la mise en place d'opérations d'influenceurs pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'ensemble des réseaux sociaux. Ces opérations d'influenceurs doivent se réaliser à la fois sur le long terme concernant l'ensemble des événements et

dispositifs mis en oeuvre par l'institution mais également à l'occasion d'évènements ciblés organisés par la Région. - l'acheteur n'est pas en mesure d'assurer par lui-même les missions d'organisation, de pilotage et de coordination. En effet, la mise en oeuvre d'opération d'influenceurs par l'agence nécessite une approche globale pour être cohérente dans son ensemble et permettre le rayonnement de la Région en assurant une visibilité des actions et dispositifs entrepris par celle-ci. - la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, le titulaire joue un rôle clé dans la réussite du projet tant au niveau du relai qu'elle constitue entre la Région et les influenceurs que du brief à transmettre pour valoriser les actions de l'institution. Il est dès lors capital pour la Région d'avoir un interlocuteur unique et dédié. L'accord cadre n'est pas à tranches

**Identifiant de la procédure :** 3e028f77-e192-42a5-964c-c357e959ac38

**Identifiant interne :** 2026-0563

**Type de procédure :** Ouverte

**La procédure est accélérée :** non

#### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79342200 Services de promotion

**Nomenclature supplémentaire ( cpv ):** 79342200 Services de promotion

#### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://achat.maregionsud.fr>. La communication avec les candidats pendant la durée de la consultation se fera exclusivement de manière électronique. A ce titre, il est demandé aux candidats de renseigner une adresse de courrier électronique consultée régulièrement lors du retrait du dossier de consultation des entreprises sur le profil acheteur. Le candidat effectuera lui-même les éventuelles modifications ou mise à jour d'adresse de courrier électronique, sur le profil d'acheteur Aws, dans sa « fiche entreprise ». A aucun moment le pouvoir adjudicateur ne pourra être tenu responsable du renseignement d'une adresse de courrier électronique erronée ou non consultée régulièrement par le candidat. A ce titre, la Région conseille l'utilisation d'une adresse de courrier électronique pouvant être consultée par plusieurs personnes. Prix (40 %) - Montant total du détail quantitatif estimatif proposé par le candidat sur la base du bordereau des prix unitaires (25 %) La formule de notation de ce sous critère est la suivante :  $\text{Prix le plus bas (total Dqe Ht)} / \text{Prix proposé (total Dqe Ht)} \times 25 = \text{note}$  La note finale sera ensuite pondérée conformément au présent règlement de consultation. - Montant total du détail quantitatif estimatif proposé par le candidat sur la base du Référentiel des Prix Plafonds (15 %) La formule de notation de ce sous critère est la suivante :  $\text{Prix le plus bas (total Dqe Ht prix plafonds)} / \text{Prix proposé (total Dqe prix plafonds Ht)} \times 15 = \text{note}$  La note finale sera ensuite pondérée conformément au présent règlement de consultation. Valeur technique (60 %) - Sous-critère 1 Pertinence de la méthodologie envisagée par le candidat pour la définition et la mise en oeuvre d'une stratégie d'influence spécifique ainsi que lors d'une opération ponctuelle (sans stratégie d'influence) (20%) : Ce critère sera apprécié à partir de la description ou note méthodologique contenue dans le mémoire technique du candidat. Cette description ou note méthodologique devra décrire : - D'une part la mise en oeuvre de stratégies d'influence spécifique sur un événement ou une thématique donnée (du brief initial à la

mise en oeuvre de la stratégie en elle-même) - D'autre part la gestion et le brief des influenceurs tels qu'envisagés par le candidat lors d'une opération ponctuelle (sans stratégie d'influence) - Méthodologie pour sourcer de nouveaux influenceurs pertinents en fonction des attentes de la Région. - Sous-critère 2 : Adéquation et organisation des moyens humains affectés par le candidat à la réalisation des prestations (20 %) : Ce critère sera apprécié au regard - Des moyens humains que le candidat affectera à la définition des stratégies d'influence et à leur mise en oeuvre. Ces éléments devront être décrits dans le mémoire technique du candidat, les Cv des personnes affectées doivent obligatoirement être joints. - D'une liste d'influenceurs référents avec lesquels le candidat travaille déjà (liste basée sur les attentes précisées dans le Cctp) - D'une proposition de profil de micro-influenceur pour valoriser l'économie, une grande compétence régionale (cas pratique). - Sous-critère 3 : Adéquation et pertinence des exemples proposés par rapport aux attentes de la Région (20 %) : Ce critère sera apprécié au regard des éléments suivants, transmis dans le cadre du mémoire technique : - Présentation de 2 campagnes d'influence réalisées par le prestataire comprenant 3 contenus. - Exemple de rapport statistique de campagne, pertinent, clair et lisible

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

**Titre :** Mise en place d'opérations d'influenceurs pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Description :** Le présent accord-cadre a pour objet la mise en place d'opérations d'influenceurs pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La définition précise du besoin figure dans le CCTP. Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du Code de la commande publique conclu avec 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre d'offres conformes suffisantes). Conformément aux articles R2162-3 et R2162-4 du Code de la commande publique, le marché sera conclu par voie d'accord-cadre : - pour partie exécuté au moyen de bons de commande selon les articles R2162-13 et 14 du code de la commande publique. Pour cette partie, les prix sont stipulés dans la pièce dénommée bordereau de prix unitaires (BPU). - pour partie exécuté au moyen de la conclusion de marchés subséquents selon les articles R2162-7 et R2162-9 du Code de la Commande Publique. Cette partie sera exécutée à prix unitaire à bon de commande. Pour cette partie, les titulaires devront respecter les prix maximums qu'ils auront indiqués dans le référentiel de prix plafonds. Les modalités d'émission des bons de commande figurent au CCAP. Pour la partie à bons de commande, l'accord-cadre est passé pour un montant maximum annuel de 500 000 euro(s) HT. Le marché est exécuté pour l'autre partie au moyen de la conclusion de marchés subséquents. A titre indicatif, pour cette partie à marchés subséquents, le montant maximum est estimé par l'administration sur toute la durée de l'accord-cadre, y compris les éventuelles reconductions, à 500 000 euro(s) HT soit 125 000 euro (s) annuel. En application de l'article L 2113-11 du CCP, le choix de ne pas allouer cet accord cadre est justifié par les motifs suivants. Les motifs de droit sont ceux de l'article L2113-11 du CCP : - l'objet de l'accord cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes. En effet, le marché a pour objet la mise en place d'opérations d'influenceurs pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'ensemble des réseaux sociaux. Ces opérations d'influenceurs doivent se réaliser à la fois sur le long terme concernant l'ensemble des événements et dispositifs mis en oeuvre par l'institution mais également à l'occasion d'évènements ciblés organisés par la Région. - l'acheteur n'est pas en mesure d'assurer par lui-même les missions d'organisation, de pilotage et de coordination. En effet, la mise en oeuvre d'opération d'influenceurs par l'agence nécessite une approche globale pour être cohérente dans son ensemble et permettre le rayonnement de la Région en assurant une visibilité des actions et

dispositifs entrepris par celle-ci. - la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence ou risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, le titulaire joue un rôle clé dans la réussite du projet tant au niveau du relai qu'elle constitue entre la Région et les influenceurs que du brief à transmettre pour valoriser les actions de l'institution. Il est dès lors capital pour la Région d'avoir un interlocuteur unique et dédié. L'accord cadre n'est pas à tranches

**Identifiant interne** : S-PF-1803837

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché** : Services

**Nomenclature principale ( cpv )**: 79342200 Services de promotion

**Nomenclature supplémentaire ( cpv )**: 79342200 Services de promotion

#### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début** : 18/08/2026

**Durée** : 12 Mois

#### 5.1.4 Renouvellement

**Nombre maximal de renouvellements** : 0

#### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP)** : oui

#### 5.1.9 Critères de sélection

**Sources des critères de sélection** : Avis

**Critère** : Chiffre d'affaires annuel spécifique

**Description** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, objet de l'accord cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

**Critère** : Références sur des services spécifiés

**Description** : Liste des principales références réalisées au cours des trois dernières années

#### 5.1.11 Documents de marché

**Adresse des documents de marché** : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1803837>

**Canal de communication ad hoc** :

**Nom** : AW Solutions

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation** :

**Présentation par voie électronique** : Requise

**Adresse de présentation :** <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1803837>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Variantes :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 27/05/2026 à 16:00

**Date limite de validité de l'offre :** 6 Mois

**Informations relatives à l'ouverture publique :**

**Date d'ouverture :** 28/05/2026 à 10:00

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Facturation en ligne :** Requise

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Pas d'accord-cadre

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

**Enchère électronique :** non

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal administratif de Marseille

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Marseille

**TED eSender :** Avenue-Web Systèmes

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Avenue-Web Systèmes

**Numéro d'enregistrement :** 75ADB5C9-037E-CE4F-4167DCD3F1BEA3B2

**Ville :** Seyssinet-Pariset

**Code postal** : 38170

**Subdivision pays (NUTS)** : Isère ( FRK24 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : publications-joue@aws-france.com

**Téléphone** : +33480041260

**Rôles de cette organisation** :

**TED eSender**

#### 8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Numéro d'enregistrement** : 21129

**Adresse postale** : Hotel de Région 27 Place Jules Guesde

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13481

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Point de contact** : MUSELIER Renaud

**Adresse électronique** : servicedesmarches@mareregionsud.fr

**Téléphone** : 0491575057

**Adresse internet** : <http://www.mareregionsud.fr>

**Profil de l'acheteur** : <http://achat.mareregionsud.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

#### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 75ADB60A-93A5-7C78-CB868FCF16642BF7

**Adresse postale** : 31 rue jean François Leca

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13281

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : greffe.ta-marseille@juradm.fr

**Téléphone** : 0491134813

**Télécopieur** : 0491811387

**Adresse internet** : <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

8.1 ORG-0004

**Nom officiel** : Comité consultatif Inter-régional de Règlement Amiable des Litiges (CCIRAL)

**Numéro d'enregistrement** : 75ADB62C-C375-1653-8241F95A218A598F

**Adresse postale** : Place Félix-Baret Cs 80001

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13282

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Point de contact** : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales

**Adresse électronique** : [catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr)

**Téléphone** : 0484354554

**Télécopieur** : 0484354460

**Adresse internet** : <https://www.paca.pref.gouv.fr>

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de médiation**

8.1 ORG-0005

**Nom officiel** : Tribunal administratif de Marseille

**Numéro d'enregistrement** : 75ADB65B-AB77-FEFC-5102BE9FF4DC7878

**Adresse postale** : 31 Rue Jean François Leca

**Ville** : Marseille

**Code postal** : 13281

**Subdivision pays (NUTS)** : Bouches-du-Rhône ( FRL04 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : [greffe.ta-marseille@juradm.fr](mailto:greffe.ta-marseille@juradm.fr)

**Téléphone** : 0491134813

**Télécopieur** : 0491811387

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

## Section 11 - Informations relatives à l'avis

### 11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 16f94235-6c72-4246-8022-213123bed2d3 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 24/04/2026 à 12:10

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

### 11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 24/04/2026